

## III. Coopération au développement

Hilar Stetter, Jacques Martin et Philippe Besson

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aspd/1011>

ISSN : 1663-9669

### Éditeur

Institut de hautes études internationales et du développement

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 1983

Pagination : 101-127

ISSN : 1660-5934

### Référence électronique

Hilar Stetter, Jacques Martin et Philippe Besson, « III. Coopération au développement », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 3 | 1983, mis en ligne le 28 novembre 2012, consulté le 04 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/1011>

---

### III. COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

*En 1982, l'aide publique au développement de la Suisse s'est trouvée au centre de débats politiques dont l'objet était les coupures effectuées, à la demande du Parlement, dans le budget de la Confédération. Outre la réduction linéaire de 10 % découlant de l'Arrêté fédéral du 20 juin 1980, des coupures supplémentaires de 50 millions de francs furent opérées (A.F. du 1<sup>er</sup> juillet 1981 et A.F. du 14 août 1981). Le volume des fonds consacrés à l'APD en 1982 fut néanmoins en légère augmentation, sans pour autant que l'APD exprimée en pourcentage du PNB n'augmente véritablement (0,24 %). La situation ne semble par ailleurs pas susceptible de se modifier dans les années à venir, le Conseil fédéral ayant tout d'abord envisagé un gel de la croissance de l'APD de la Suisse au niveau de 0,26 % du PNB, puis, revenant sur cette décision, se limitant à prévoir pour les années 1984 et au-delà une très faible croissance réelle de l'APD. Il n'est donc plus prévu d'atteindre un montant d'APD correspondant à 0,35 % du PNB (moyenne des pays de l'OCDE) vers la mi-décennie.*

#### 1. LES DEPENSES DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT EN 1982 (AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT)

En 1982, la Suisse (Confédération, cantons et communes) a consacré 482,1 millions de francs à la coopération au développement, ce qui représente une stabilisation de ces dépenses à 0,24 % du PNB, soit au niveau de 1981. Toutefois le recours au paiement différé de certaines contributions (paiement par «notes») et la méthode statistique actuellement en vigueur à l'OCDE pour refléter cette procédure permettront de faire figurer le chiffre de 0,25 % du PNB comme indicateur de l'APD de la Suisse pour 1982.

Les dépenses de la seule Confédération se sont élevées en 1982 à 482,1 millions de francs, soit environ à 75 francs par habitant. Pour la première fois en 1982, la Confédération a annoncé, dans sa communication à l'OCDE, le montant des dépenses encourues au titre de l'administration des programmes, lequel est désormais incorporé au montant de l'APD de tous les pays membres du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE. En 1982 ce montant s'est élevé à 13,3 millions de francs.

Pour 1983, le budget fédéral, qui a fait l'objet de longues discussions au Parlement, a prévu des dépenses de l'ordre de 561 millions de francs (non compris le montant d'environ 10 millions de francs de dépenses supplémentaires relatives à la mise en œuvre du programme de relance — voir ci-dessous, chapitre 2, p. 105). Le Conseil fédéral se

proposant donc de limiter la croissance de l'APD au cours des années à venir (comme ce fut le cas pour chacune des années 1981 et 1983) par rapport aux prévisions antérieures, la Suisse n'atteindra ni l'objectif de 0,7 % du PNB inscrit dans la stratégie des Nations-Unies pour le développement pour la décennie actuelle, ni celui qu'elle s'était elle-même fixé précédemment, de parvenir à la moyenne des pays de l'OCDE (environ 0,35 % du PNB). La part de la Suisse représente 0,90 % de l'APD totale des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Les mesures de coopération au développement prises par la Confédération sont financées par le budget fédéral, au débit des crédits de programme suivants, gérés par différents départements :

- le crédit de programme de 1.650 millions de francs du 8 décembre 1980, pour la coopération technique et l'aide financière;
- le crédit de programme de 360 millions de francs du 3 décembre 1981 pour l'aide humanitaire internationale;
- le crédit de programme de 300 millions de francs du 26 septembre 1979 pour la participation au capital des banques régionales de développement;
- le crédit de programme de 350 millions de francs pour des mesures de politique économique et commerciale, au titre de la coopération internationale au développement, adopté le 29 septembre 1982;
- le crédit de 9,2 millions de francs du 19 décembre 1980 pour l'octroi de bourses à des étudiants étrangers en Suisse; la majeure partie de ce crédit est consacrée au financement des études de ressortissants de pays du Tiers Monde.

La série de décisions prises par le Conseil fédéral, dans le cadre des mesures d'économie et qui l'amènent à revenir sur ses engagements antérieurs, n'affectent pas seulement les années 1981 à 1983 de la législature en cours (coupures de plus de 200 millions de francs par rapport aux prévisions), mais encore les trois années 1984 à 1986 à raison d'un demi-milliard de francs environ par rapport aux montants envisagés à l'origine et inscrits au plan financier. (Nous renvoyons le lecteur à ce sujet à l'article présenté dans la partie Analyses et positions).

Voici un aperçu des dépenses effectives (d = dépenses nettes déclarées à l'OCDE) et envisagées (b = budget/plan financier) pour la fin de cette législature ainsi que pour les premières années de la prochaine :

**AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT 1981 et 1982 ET PERSPECTIVES DE  
L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT FEDERALE 1983 - 1986  
( situation au 30.6.83 )**

Année	Montant (millions de francs)	Part du PNB (APD totale)
1981 (d)	452,6 (1)	0,24 %
1982 (d)	439,6 (1) (2)	0,24 %
1983 (b)	561 (3)	0,26 %
1984 (b)	589 (3)	0,26 %
1985 (b)	618 (3)	0,26 %
1986 (4)	649 (3) (4)	0,26 %

- 1) Y compris l'APD des cantons et des communes
- 2) Y compris les frais administratifs de l'aide dès 1982
- 3) Non compris les dépenses supplémentaires prévues au titre du programme de relance économique
- 4) Estimation

**Sources:** DDA et DFF

### *Répartition des crédits*

En 1982, la part des dépenses fédérales consacrées à la coopération technique a continué de subir une légère augmentation et a passé de 43,3 % (1981) à 46,8 % du total, ce qui représente une croissance des montants alloués de 16,8 %. La part des dépenses consacrées à l'aide alimentaire et humanitaire a progressé également et atteint 22,7 % (1981: 20,2 %); pour la première fois ces dépenses dépassent 100 millions de francs. La part consacrée à l'aide financière reste quant à elle stable et représente, en 1982, 18,7 % des dépenses fédérales d'APD. Les dépenses au titre des mesures économiques et commerciales se sont élevées à 32 millions de francs en 1982 (ou 6,6 % du total des dépenses fédérales d'APD).

La part des dons, par rapport aux prêts, est en augmentation: 94 % en 1982 contre 88,8 % du total de l'APD fédérale en 1981.

La part de l'aide publique bilatérale de la Suisse (y compris celle des cantons et communes) a nettement augmenté en 1982: de moins de 65 % du total en 1980 et en 1981, elle a passé à 70,7 % en 1982. Cela est essentiellement dû au mode de paiement différé (par «notes») de certaines contributions multilatérales.

La ventilation géographique montre que l'Europe, pour l'année 1982, disparaît pratiquement de la scène en l'absence de versements à la Turquie. La part de l'Afrique passe de 43,4 % à 43,7 %, celle de l'Asie retrouve à peu de chose près sa position antérieure à 1981 avec 34,3 % des versements totaux; la part de l'Amérique latine continue de s'amenuiser, malgré des versements en hausse, et passe à 10,8 % (1980: 13,6 %; 1981: 11,1 %).

L'on constate enfin que les pays les moins avancés (PMA), avec 36 % de l'APD bilatérale de la Suisse, ont reçu une assez large part de celle-ci, en régression toutefois par rapport à 1981 (39 %). Mais si l'on considère ensemble le groupe des PMA et celui des autres pays à faible revenu (PNB/habitant inférieur à 600 dollars), ce ne sont pas moins de 67 % des dépenses qui leur sont consacrées. Une bonne part des dépenses non-ventilées étant au profit direct ou indirect des pays de l'un ou l'autre de ces groupes, l'on peut estimer que ce sont en fait près des trois quarts des dépenses d'APD bilatérale suisse qui y sont consacrées.

En résumé, la situation en 1982 a été la suivante, par rapport à l'année antérieure: plus de coopération technique, plus grande part d'aide bilatérale et de dons, plus d'aides alimentaire et humanitaire et plus de ressources consacrées aux deux groupes de pays les plus démunis. Quant aux déboursements relatifs aux mesures de politique économique et commerciale, ils représentent la seule rubrique en net recul. Cette distribution modifiée du poids relatif des différentes composantes de l'APD suisse est due en partie à l'absence de poste de dépense, cette année, pour l'aide à la Turquie (25 millions en 1981 et nouveau versement attendu en 1983). Cette situation se modifiera probablement en 1983, avec l'augmentation attendue des crédits mixtes.

*Comparaison entre l'aide publique suisse au développement et les flux du secteur privé suisse en direction des pays en développement*

Les éléments de cette comparaison n'ont guère changé: dans le cas de la Suisse, l'on continue à observer en effet, d'une part, un volume d'APD très au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, de l'autre, des flux de capitaux privés très importants vers les pays en développement. En 1982 ces flux se sont même accrus d'environ 1.960 millions de francs, soit de 50 % par rapport à 1981. Les flux privés totaux se sont montés à 5.847 millions de francs, montant qui est **douze fois plus élevé** que celui de l'APD (12:1). Dans les autres pays de l'OCDE, les flux privés représentent en moyenne le double (2:1) du volume de l'APD (Belgique: 3,7:1; Royaume-Uni: 3,4:1; USA: 3,2:1; France: 1,6:1; Suède: 0,5:1; Pays-Bas: 0,4:1 — données statistiques de 1981). En Suisse, les flux privés ont représenté en 1982 2,6 % du PNB.

L'accroissement en 1982, par rapport à 1981, est essentiellement dû aux flux bancaires (y compris les flux à court terme) vers les pays en développement (augmentation de 2,6 milliards de francs). Par contre, la tendance à la baisse des investissements directs s'est poursuivie, ainsi que celle des emprunts sur le marché suisse des capitaux.

## FLUX NETS DE CAPITAUX PRIVES VERS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT 1980 - 1982

(en millions de francs)

	1980	1981	1982
Crédits à l'exportation garantis et non garantis (de plus d'un an)	275,4	-34,7	-38,5
Investissements directs	590,9	667,6	419,5
Emprunts d'institutions internationales de financement du développement ainsi que de pays en développement	2955,8	2758,6	2371,0 (1)
Flux bancaires (2)	159,1	497,0	3135,0
Total	3981,2	3888,5	5887,0

1) Remboursement des emprunts de pays en développement non compris.

2) Y compris les flux à court terme, sans les affaires fiduciaires.

**Source:** Memorandum de la Suisse au CAD, 1982

## 2. LES POINTS SAILLANTS DES DEBATS PARLEMENTAIRES SUR LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Le ralentissement marqué de la conjoncture économique mondiale au cours de la période sous revue, n'a pas manqué d'avoir, en Suisse également, des répercussions sur les débats concernant la coopération au développement et les moyens qu'il convient de mettre à sa disposition. Les difficultés financières des Etats, le retour à un certain protection-

nisme et, enfin, le souci permanent d'enrayer l'inflation tout en cherchant à relancer l'économie en crise et les exportations (toutes paradoxales et antinomiques que ces positions puissent être) ont caractérisé les débats politiques et en particulier parlementaires, à l'étranger comme en Suisse. Dans certains milieux, forte est la tentation de l'aide liée, voire de l'utilisation de la coopération au développement comme outil de la relance.

### *Discussion du budget*

En Suisse, les discussions parlementaires sur le budget fédéral ont été le révélateur des limites de la volonté politique du Conseil fédéral et les Chambres d'accorder la priorité de premier plan, jusqu'ici déclarée, à la coopération au développement. Non seulement le budget de 1982, comme celui de 1981, fut-il réduit assez substantiellement par rapport aux prévisions, mais encore la décision fut-elle prise de geler, à compter de 1983, la croissance des crédits de développement, avec, comme conséquence, un plafonnement de l'APD de la Suisse à 0,26 % du PNB. Nous renvoyons le lecteur à l'article à ce sujet dans la partie Analyses et positions.

A l'occasion des débats aux Chambres sur le budget, deux conseillers nationaux ont interpellé le Conseil fédéral sur les coupures des budgets fédéraux d'APD et leurs conséquences. En réponse à la question de l'un d'entre eux (Ziegler, PS/GÉ), le Conseil fédéral, le 28 janvier 1983, fut bien obligé de confirmer «...qu'il se voyait (désormais) contraint de renoncer à poursuivre son effort» en vue d'accroître l'APD de la Suisse.

A la question de la conseillère nationale Blunschy (PDC/SZ) de savoir si les mesures d'économie prises avaient des effets négatifs sur le déroulement des projets de coopération au développement, le Conseil fédéral a répondu le même jour :

- qu'il ne se produisait guère de cas où une action en cours avait dû être interrompue ou un projet prêt à être mis en œuvre refusé, mais que, par contre :
- on avait dû renoncer à de nombreux projets alors même qu'ils correspondaient à des besoins urgents des populations des pays pauvres.

Les débats parlementaires furent à nouveau animés, lors de l'examen des perspectives financières 1984-1986, en juin 1983. Ce débat, que ne sanctionna aucun vote, devait permettre au Conseil fédéral de prendre la température du Parlement sur la délicate question des finances fédérales. La plupart des députés qui firent une intervention abordèrent la question de l'aide publique au développement, celle-ci ayant fait l'objet, comme la défense nationale au demeurant, de coupures budgétaires et dans la planification financière à moyen terme, au-delà des

réductions linéaires auxquelles il avait été procédé en vertu du principe de la symétrie du sacrifice.

Face aux propositions du Conseil fédéral de ne pas augmenter comme prévu l'APD en 1984, 1985 et 1986, nombre de députés, de la gauche et de l'extrême gauche, mais également de la droite (quelques radicaux et plusieurs libéraux), se sont élevés avec vigueur contre ce projet. Les arguments favorables au maintien des chiffres prévus antérieurement sont, pour prendre l'ordre dans lequel le conseiller national Gautier (PL/GE) les a placés :

- la situation économique mondiale et nationale (la Suisse a besoin des marchés que représentent les pays en développement, les flux en retour sont là pour le prouver; par ailleurs la Suisse est dépendante des matières premières en provenance de certains pays en développement);
- la sécurité internationale: le déséquilibre Nord-Sud et la pauvreté des populations du Tiers Monde constituent un danger pour la paix;
- enfin, la vocation humanitaire de la Suisse (il serait en outre particulièrement injuste que ce soient les populations des pays pauvres qui aient à supporter les conséquences de la décision du Conseil fédéral d'équilibrer les finances fédérales).

De leur côté, la conseillère nationale Blunschy (PDC/SZ) et d'autres de ses collègues déclarèrent nettement que la crédibilité du Conseil fédéral allait être mise en doute, ce dernier ayant déjà annoncé à plusieurs reprises son intention d'augmenter graduellement l'APD pour atteindre la moyenne des pays de l'OCDE.

Les adversaires de l'APD s'engagèrent dans la voie tracée par le conseiller national Fischer (PR/BE): l'APD facilite la militarisation des pays du Tiers Monde; ou encore: ces derniers vont d'autant plus mal que l'aide accordée est importante.

A l'automne 1983, la situation semblait en légère amélioration, le Conseil fédéral étant apparemment prêt à revenir sur sa décision de gel de l'APD pour les années 1984 et au-delà. La croissance des montants qui seront probablement inscrits au plan financier reste toutefois extrêmement modeste et ne permettra pas d'atteindre l'objectif de 0,35 % du PNB avant de nombreuses années.

### *Le programme de relance*

Dans le cadre de ses efforts de relance («Mesures visant au renforcement de l'économie suisse», portant sur un total de 969,1 millions), le Conseil fédéral a proposé d'augmenter de 100 millions de francs le crédit de programme existant de 350 millions pour les mesures économiques et commerciales au titre de la coopération internationale au développement. Cette somme sera répartie entre crédits mixtes et aide à la balance des paiements et cette aide supplémentaire devrait se diriger



en priorité vers les pays à revenu moyen. Ce sont les critères habituels pour des mesures de ce type qui seront utilisés pour le choix des pays et celui des projets. Une attention particulière sera portée au niveau d'endettement des pays candidats à l'une ou l'autre de ces mesures et les projets envisagés pour les crédits mixtes devront revêtir une grande priorité pour les pays en développement bénéficiaires. Ces mesures supplémentaires doivent, par leur nature même, avoir des incidences positives sur l'économie suisse. Les versements attendus de ces engagements supplémentaires ne devraient toutefois pas dépasser 10 millions de francs en 1983 (1).

### *Comparaison internationale en matière d'APD*

La réponse du Conseil fédéral au postulat déposé en mars 1981 par le conseiller national Weber (PDC/AG) sur la question des comparaisons internationales en matière d'APD a pris la forme d'un rapport publié par la DDA. Le Conseil fédéral était «invité à présenter un rapport indiquant dans quelle mesure des comparaisons sur le plan international concernant les prestations de la Suisse à l'aide publique au développement résistent à une analyse approfondie». Le rapport précise qu'au terme d'une étude détaillée entreprise par la DDA en collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (DFI), l'Administration fédérale des finances (DFF) et l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (DFEP), il s'avère que «l'on peut affirmer que les statistiques internationales d'aide publique au développement reflètent de manière correcte l'effort des pays membres du CAD de l'OCDE» et que «les comparaisons internationales, si elles présentent certaines imperfections, sont dans leur ensemble fiables»; enfin, «les concepts utilisés dans tous les pays industrialisés sont en principe identiques et les directives en vigueur sont en général respectées». En conclusion, après avoir relevé la possibilité de très légères variations dans le résultat de la comparaison internationale, le Conseil fédéral a déclaré: «...le classement de la Suisse dans les statistiques internationales d'APD représente effectivement l'effort relatif de notre pays dans ce domaine» (2).

### *Information au Parlement*

Le Conseil fédéral s'est efforcé de répondre au vœu du Parlement et de ses commissions qui avaient exigé plus de transparence dans l'information sur la gestion des organes chargés de la mise en œuvre de la coopération au développement (surtout la DDA en l'occurrence) et dans les programmes eux-mêmes.

En réponse à ce légitime souci, un effort d'approfondissement de l'information fournie a été entrepris; faisant suite au rapport annuel détaillé de la DDA, dont le premier portant sur 1981 est sorti l'an passé, un «Tour d'horizon de la politique de coopération au développe-

ment» est désormais rédigé à l'intention des Commissions des affaires étrangères des deux Chambres et soumis à leur examen et commentaires au cours du dernier trimestre de l'année. Ce «Tour d'horizon» vise à fournir une information sur les perspectives et les options en matière de politique de coopération au développement et de relations Nord-Sud et, à ce titre, se distingue nettement du rapport de gestion et autres rapports d'activité.

En matière de contrôle du Parlement sur la politique de coopération au développement, le conseiller aux Etats Affolter (PR/SO), membre, notamment, de la Commission des affaires étrangères, s'est ému du nombre de commissions parlementaires qui s'occupent de contrôler le travail de l'administration dans le domaine de l'APD ou de fournir des impulsions à la politique de développement de la Confédération; il a relevé également le manque de coordination de ces commissions entre elles. Le Parlement devra donc se pencher sur cette question d'organisation de ses travaux.

#### *Commission consultative*

La commission consultative pour la coopération internationale au développement, regroupant des parlementaires et des représentants des principaux milieux intéressés (œuvres d'entraide, économie privée, syndicats, etc.), a abordé au cours de ses quatre réunions en 1982 des sujets aussi différents que les crédits mixtes (procédures d'examen et d'approbation), les méthodes d'évaluation des projets, la coopération suisse dans la région du Sahel et la sélection et formation des coopérants. Mais ce sont l'examen de la proposition de budget pour 1983 et les perspectives financières de l'APD à moyen terme (plan financier 1984-1986) qui l'ont préoccupée le plus sérieusement.

#### *Prise de position du parti radical démocratique suisse*

Lors d'une conférence de presse tenue le 25 février 1983, le parti radical suisse, par la voix de son président, M. Yann Richter, a pris position sur la politique suisse en matière d'aide au développement. La thèse du parti radical «Oui à une aide au développement basée sur une coopération entre partenaires» montre que ce parti accorde une priorité élevée à cette tâche et reconnaît désormais officiellement, entre autres, les réalités de l'interdépendance, les effets négatifs de la pauvreté des populations du Tiers Monde et l'importance pour les pays en développement de compter sur leurs propres forces. De plus, le parti radical souhaite qu'un appui privilégié soit accordé aux pays ménageant une sphère de liberté pour les initiatives individuelles de leurs citoyens et dont les orientations garantissent une économie de concurrence. Le parti radical souhaite aussi que les plus pauvres reçoivent une part des ressources consacrées à l'APD (couverture des besoins fondamentaux); la prise de position précise même : «Dans certains cas il faudra

procéder à une sélection à l'intérieur même du pays, ce qui, selon les circonstances, peut provoquer des divergences avec le pouvoir politique...». La coopération doit être efficace.

Quant aux moyens, le parti radical semble approuver ceux qui ont été traditionnellement mis en œuvre jusqu'ici; il admet le déliement de l'APD (à l'exception des crédits mixtes, «instruments précieux de la coopération suisse au développement») mais insiste pour que les projets soient économiques et bien adaptés. Relevons que, selon ce parti, la coopération suisse bilatérale ne doit pas servir à l'expérimentation de technologies alternatives...

Pour ce qui est des modalités d'exécution, après avoir précisé que l'aide extérieure est subsidiaire des apports extérieurs, le parti radical préconise l'appel d'offre international chaque fois que cela est possible, couvrant la totalité des biens et services que les offices de la Confédération ne peuvent fournir eux-mêmes.

Enfin, ce radical reconnaît l'importance de la conviction populaire et donc du travail encore nécessaire dans le domaine de la «formation de l'opinion publique».

Malgré cette prise de position favorable, dans l'ensemble, à la coopération au développement, le président du parti devait déclarer, en le regrettant, certes, que, vu l'état des finances fédérales, la coopération au développement ne devait pas faire exception lorsqu'il s'agissait de participer aux efforts d'assainissement en cours.

### 3. MESURES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

Le nouveau crédit de programme de 350 millions de francs examiné par les Chambres en 1982 (Conseil national à sa session de juin; Conseil des Etats à celle d'automne) a été adopté le 29 septembre 1982 pour une période d'au moins trois ans. Destiné à des mesures telles les crédits-mixtes (68 % des fonds prévus), l'aide à la balance des paiements (20 %), les appuis dans le domaine des matières premières (6 %), les mesures de promotion commerciale en faveur des pays en développement (3 %) et d'appui à leur industrialisation (3 %), ce crédit n'a pas encore pu faire l'objet d'engagements en 1982. Ceux-ci ont encore été le fait du solde du crédit précédent de 200 millions de francs. Les dépenses émergeant au budget fédéral de 1982 se sont montées à 32 millions de francs (1981 : 40,2 millions); elles représentent cette année-là moins de 7 % de l'APD totale de la Suisse comme des dépenses totales d'APD de la Confédération.

Dans ce nouveau crédit de programme une tranche d'environ 70 millions a été réservée pour des **aides à la balance des paiements**. Cette

somme sera majorée de 20 millions de francs provenant des 100 millions accordés au titre des mesures de relance (voir plus haut, p. 000); les engagements n'auront toutefois lieu qu'en 1983 et 1984.

En 1982, une aide à la balance des paiements de 10 millions de francs a été accordée à Madagascar; il s'agit d'un don qui n'est en principe pas lié à des achats en Suisse. Ce type d'aide est accordé lorsque le pays en développement bénéficiaire connaît des difficultés de balance des paiements qu'il se déclare prêt à surmonter en procédant à certains assainissements financiers et ajustements structurels; cette aide s'inscrit dans le cadre d'une action concertée au plan multilatéral et fait l'objet d'une consultation entre donateurs bilatéraux et multilatéraux. Dans le cas de Madagascar, il est envisagé que cette aide soit utilisée principalement pour l'acquisition de matières premières et de pièces de rechange nécessaires à l'agriculture, à la petite industrie et à l'artisanat, pour des projets et programmes prioritaires tels la production d'outillage agricole, la lutte contre les maladies du bétail, la production laitière, la protection des récoltes, les transports, etc.

Le Maroc et le Zimbabwe se sont vus accorder des **crédits mixtes** en 1982. Dans les deux cas il s'agit d'une ligne de crédit mise conjointement à disposition par la Confédération et des banques privées suisses; elle sert à l'importation de biens d'équipement ainsi que de services en provenance de la Suisse. Leur utilisation s'effectue en principe sur la base d'une liste de projets spécifiques identifiés préalablement à la négociation. Il s'agit du deuxième crédit mixte accordé au Zimbabwe par la Suisse.

La limite de revenu (PNB/tête d'habitant) au-dessous de laquelle des pays en développement peuvent bénéficier de crédits mixtes a été ajustée pour compenser les effets de l'inflation ces dernières années et se situe désormais à 1.400 dollars (base: 1980), sans que cela ait une influence marquée sur la liste des pays susceptibles de recevoir de tels prêts. Par ailleurs les mêmes critères de développement continuent d'être appliqués lors de l'examen des requêtes. C'est à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE du DFEP) qu'échoit la responsabilité de ce programme de crédits mixtes; la DDA est consultée sur le choix des projets.

Quatre-vingt des 100 millions supplémentaires accordés dans le cadre des mesures de relance de l'économie suisse seront consacrés aux crédits mixtes.

Un crédit mixte de 90 millions de francs en faveur de l'Egypte a été négocié en 1982-1983. Trente millions sont mis à disposition par la Confédération (prêt sans intérêt) et 60 millions sont prêtés, aux conditions du marché, par un consortium de banques privées suisses. La signature de l'accord y-afférent n'était pas encore intervenue à la fin du mois d'août 1983.

## CREDITS MIXTES ACCORDES EN 1982

(Montants en millions de francs, durée en années)

Pays	Montants			Durée (1)	
	Confédération	Banques	Total	Confédération	Banques
Maroc	17,6	37,4	55,0	25 (10)	10 (3)
Zimbabwe II	10,0	10,0	20,0	25 (10)	10 (3)

1) Chiffres entre parenthèses: délai de grâce.

**Source:** Mémorandum de la Suisse au CAD, 1982

Au chapitre de la **promotion commerciale**, la Suisse a financé, à raison de 740.000 francs, la participation à deux foires suisses de quatre pays en développement (Egypte, Sénégal, Sri Lanka et Pérou). La campagne de publicité sur le jute du Centre du commerce international (CCI/CNUCED/GATT) a reçu un soutien financier de la Suisse (150.000 francs); pour le même produit une étude dont la réalisation a été confiée à l'Organisation Suisse — Tiers Monde (OS3) a été financée (184.000 francs); elle porte sur le marché des articles d'artisanat en jute en provenance du Bangladesh. L'Institut international du coton a, de son côté, reçu une contribution de la Suisse de 100.000 francs.

Un service permanent de promotion commerciale en faveur des pays en développement est entré en fonction le 1<sup>er</sup> janvier 1982; il est chargé de faciliter l'accès du marché suisse aux exportateurs des pays en développement en leur fournissant informations et conseils sur la réglementation et les usages commerciaux dans notre pays. C'est à l'OSEC qu'a été confiée la tâche de faire fonctionner ce bureau; une contribution de 290.000 francs lui a été allouée pour 1982.

Dans le domaine de l'**industrialisation**, la Suisse a financé le séjour de délégués à la promotion industrielle d'un certain nombre de pays en développement. Il s'agit d'une action menée en relation avec le Bureau de l'ONUDI à Zurich, lequel est ainsi amené à faire profiter ces délégués de son infrastructure et des contacts qu'il a établis dans notre pays. Depuis son lancement en octobre 1981, trois pays (le Sri Lanka, le Pérou et la Colombie) ont pu bénéficier de ce programme auquel 275.000 francs ont été consacrés jusqu'ici par la Suisse.

Enfin, en liaison avec la troisième foire **Technology for people** qui se tiendra à Manille en novembre 1983, des services de conseils et d'intermédiation ont été fournis par la Suisse à partir de 1983, à un nombre limité de petites et moyennes entreprises suisses et de parte-

naires potentiels dans les pays en développement asiatiques, afin de leur permettre de préparer leur participation à cette foire et de favoriser des accords de licence, de sous-traitance et de «joint venture»; 250.000 francs ont été engagés pour cette opération.

#### **4. COOPERATION TECHNIQUE ET AIDE FINANCIERE**

Les dépenses encourues pour l'aide technique bilatérale fournie en 1982 ont élargi au crédit de programme de 1.650 millions de francs accordé par le Parlement en 1980. Les accents principaux sont restés placés sur le développement agricole (29 %, en 1982, des dépenses ventilées), l'éducation (14 %) et la santé (10 %). Les pays dits «de concentration» ont continué à bénéficier d'une part substantielle des mesures de coopération technique comme d'aide financière.

Au plan fédéral c'est à la DDA qu'incombe la responsabilité de la mise en œuvre des mesures de coopération technique et de la plupart de celles d'aide financière. A fin juin 1983, les engagements à la charge du crédit de programme de 1.650 millions de francs avaient atteint le niveau de 967,2 millions de francs. Les dépenses à la charge de ce même crédit atteignaient 512 millions de francs à cette même date (il convient de noter que certaines dépenses continuent d'être imputées aux crédits de programme antérieurs).

Au cours de l'année 1982 la DDA a eu la responsabilité de 497 projets en cours (462 projets d'assistance technique, dont 60 actions nouvelles et 35 projets d'aide financière dont 6 nouvelles actions). Dans près de 200 cas, la DDA a pris une nouvelle décision d'engagement de fonds (nouvelle phase) pour des projets en cours. Les engagements correspondants se sont élevés en 1982 à 298 millions de francs dont 92 % correspondent à des phases d'un montant unitaire de plus de 500.000 francs.

Pour mener sa tâche à bien la DDA dispose de collaborateurs à l'étranger (sur le terrain et dans des bureaux de coordination) ainsi qu'à la centrale à Berne. Trois cent quarante-trois experts (dont 87 nouvellement engagés en 1982) ont été sous contrat de droit privé de la DDA pour ses projets, alors que son personnel permanent (fonctionnaires et employés) s'élevait à 144 unités. Ces chiffres ne comprennent pas les collaborateurs d'organisations privées de coopération au développement auxquelles sont confiés en régie des projets de la DDA (par exemple: Swisscontact, Helvetas ou Swissaid) ni le personnel de bureaux privés chargés de telles tâches.

## DEPENSES DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT (DDA)

(Versements en 1982, en millions de francs)

	Coopération technique	Aide financière	Total
Activités bilatérales	183,1	69,9	253,0
Activités multilatérales	40,3	24,1	64,4
<b>Total</b> coopération au développement	223,4	94,0	317,4

Source: Rapport de gestion du Conseil fédéral pour 1982, p. 27

### *Coopération bilatérale au développement*

La coopération bilatérale au développement (253 millions), y compris la coopération technique (183,1 millions en 1982), continue de se voir accorder une grande priorité par la Confédération; cette priorité, d'ailleurs, rencontre également un écho favorable dans le public. Les actions réalisées directement par la DDA en 1982 dans ces domaines (coopération technique et aide financière confondues) ont représenté 50,8 % du volume total des dépenses. 15,5 % de ces 253 millions ont été confiés à des institutions et entreprises suisses pour l'exécution en régie de ces actions, dont 94 % à des institutions suisses sans but lucratif. 13,9 % et 19,8 % respectivement des fonds alloués l'ont été en réponse à des requêtes pour des projets spécifiques, présentées par des institutions suisses et par des organisations internationales.

La **collaboration avec l'économie privée** prend surtout la forme d'achats de matériel et de commandes passées à des bureaux d'ingénieurs-conseil. En 1982 les commandes à des entreprises suisses de matériel pour les projets se sont montées à 9,5 millions de francs. En outre, la DDA a conclu 171 contrats avec des experts individuels pour des missions de courte durée (pour un montant total de 1,6 millions de francs) et 30 contrats (représentant 5,3 millions de francs) avec des firmes de consultants ou bureaux d'ingénieurs-conseil pour des études, des évaluations ou des missions. Enfin quelque 2 millions de francs ont été dépensés pour des projets réalisés en régie par des firmes spécialisées du secteur privé (dans les domaines de l'hôtellerie, de l'énergie et de la production laitière).

Rappelons que le Conseil fédéral avait répondu en janvier 1982 à un postulat présenté par le conseiller aux Etats Generali (PR/TI) qui soulevait la question de ce qu'on appelle les flux en retour: achats d'équipements et de services en Suisse par des organisations suisses (DDA, OFAEE, Œuvres d'entraide) ou multilatérales de coopération au déve-

loppement (cf. 18e rapport sur la politique étrangère); l'actualisation effectuée en 1982 montre que ces flux en retour ont atteint, en 1981, 419 millions de francs, à l'exclusion des achats et contrats passés par la Banque mondiale (qui se montent à quelque 225 millions de francs).

La répartition par continent de la coopération technique et de l'aide financière bilatérales voit l'Afrique revenir à un niveau comparable à celui d'avant 1981, avec 41,9 % des dépenses; celles de l'Asie (y compris l'Océanie) passent à 36,2 % (après le creux marqué de 1981); l'Amérique latine perd du terrain (comme dans le total de l'APD) et sa part n'est plus que de 11,5 %. (Pour le détail, voir les statistiques.)

#### DEPENSES DE COOPERATION TECHNIQUE ET D'AIDE FINANCIERE BILATERALES DE LA DDA EN 1982

(Versements nets en millions de francs)

Région	Montants	%
Afrique	105,8	41,9
Amérique latine	29,2	11,5
Asie	91,5	36,2
Europe	2,9	1,1
Non-ventilées	23,6	9,3
<b>Total</b>	<b>253,0</b>	<b>100,0</b>

**Source:** Rapport annuel de la DDA, 1982

Les 15 pays et la région dits «de concentration» (5 en Asie, 8 en Afrique — plus la zone du Sahel — et 2 en Amérique latine) ont reçu en moyenne plus de 75 % des moyens mis à la disposition des sections géographiques de la DDA (montants ventilés); dans le cas de l'Asie ce chiffre est même de 81 %. Le tableau ci-dessous montre la répartition par groupes de revenus:



**DEPENSES DE COOPERATION TECHNIQUE ET D'AIDE FINANCIERE BILATERALES DE LA DDA EN 1982, CLASSEES SELON LE NIVEAU DE REVENU DU PAYS BENEFICIAIRE**

(en millions de francs et en pourcentage)

Groupe de pays	Coopération technique	Aide financière	Total Montant	%
Pays les moins avancés	76,4	22,3	98,7	39,0
Autres pays à faible revenu (PNB/hab. inf. à 600\$)	41,3	40,6	81,9	32,4
Pays à revenu intermédiaire (PNB/hab. sup. à 600\$)	24,2	0	24,2	9,6
Projets régionaux et non-classés	41,2	7,0	48,2	19,0
<b>Total</b>	<b>183,1</b>	<b>69,9</b>	<b>253,0</b>	<b>100,0</b>

**Source:** Rapport annuel de la DDA, 1982. Les regroupements par pays ont été établis selon les définitions de l'OCDE et sont basés sur leur produit national brut en 1980.

*Aide associée et cofinancement*

L'aide associée comme le cofinancement sont considérés par le CAD comme des instruments de la coopération bilatérale. Par aide associée, il faut entendre le financement d'un projet de coopération technique préparé, exécuté et administré par une organisation internationale, mais sélectionné et suivi par la DDA. La même définition s'applique au cofinancement à la différence que ce dernier concerne un projet d'aide financière et que, par ailleurs, plusieurs bailleurs de fonds interviennent simultanément dans le financement d'un projet; la DDA connaît deux types de cofinancement: d'une part, le financement conjoint dans lequel les différentes contributions sont mises en commun et servent à la couverture générale des dépenses du projet selon une clef de répartition décidée entre les parties; d'autre part, le financement parallèle dans lequel chaque contribution est allouée au financement de parties spécifiques du projet, d'entente entre le pays bénéficiaire et les différents bailleurs de fonds.

En 1982, la Suisse a poursuivi sa collaboration avec différentes agences spécialisées des Nations Unies: la FAO, l'UNICEF, le BIT ou l'OMS,

pour ne citer que les principales; plus de 50 projets d'aide associée étaient en cours de réalisation en 1982, dont 19 avec la FAO, 9 avec le BIT et 8 avec l'UNICEF. Les versements correspondants se sont élevés à 18,5 millions de francs.

En matière de cofinancement, c'est surtout avec l'IDA du Groupe de la Banque mondiale, ainsi qu'avec les banques régionales de développement, que travaille la DDA. Là aussi, les projets sont choisis par cette dernière, sur la base d'études réalisées par l'institution financière partenaire. La contribution suisse est en principe déliée, mais toute entreprise suisse désireuse de le faire peut participer aux appels d'offres. Un accent particulier est mis, dans cette coopération avec les banques de développement, sur les besoins des pays et populations défavorisés. C'est ainsi que la collaboration s'est poursuivie avec l'IDA, la Suisse participant à deux nouveaux cofinancements, l'un pour la construction d'écoles normales au Bénin, l'autre pour le reboisement en milieu rural au Kenya. Un nouvel accord de 8 millions de francs a également été signé avec la BID pour la poursuite de petits projets de crédit artisanal en Amérique latine.

#### *Appui aux travaux d'instituts de recherche internationaux*

La Suisse contribue régulièrement au développement de la recherche agricole dans le Tiers Monde menée par les centres régionaux appartenant au Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). Huit centres bénéficient de ce soutien, soit sous forme de contributions générales soit par le financement de projets précis.

La DDA fournit également des contributions financières à d'autres instituts de recherche de réputation internationale, spécialisés dans des domaines tels que la santé, l'environnement ou l'agriculture. (Voir tableau page suivante.)

#### *Soutien de la DDA à certaines institutions universitaires suisses et participation à leurs activités en 1982*

La DDA soutient diverses activités des universités suisses, ayant trait à des problèmes de développement; la DDA confie également des mandats à de telles institutions ainsi qu'à d'autres institutions publiques (instituts fédéraux ou PTT, par exemple).

C'est ainsi que les écoles polytechniques fédérales de Lausanne et de Zurich (pour leur cours post-grade sur les pays en développement), l'Institut tropical de Bâle et l'IUED, pour citer les principaux, ont continué de bénéficier d'un soutien direct de la DDA.

Par ailleurs ces institutions et d'autres encore (universités de Berne, Neuchâtel, Genève; IUHEI de Genève), ainsi que des collectivités et institutions publiques (deux cantons, Genève et Vaud; divers instituts

## APPUI DE LA DDA AUX TRAVAUX D'INSTITUTS DE RECHERCHE INTERNATIONAUX EN 1982

(Versements nets en millions de francs)

	Contributions ordinaires	Projets et programmes particuliers	Total
Centres de recherche du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	4,8	2,8	7,6
Centre international d'agriculture tropicale (CIAT)	0,9	1,5	2,4
Centre international de la pomme de terre (CIP)	0,9	0,3	1,2
Laboratoire international de recherche sur les maladies des animaux (LIRMA)	0,9	—	0,9
Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT)	0,9	—	0,9
Centre international pour l'élevage en Afrique (ILCA)	0,9	0,2	1,1
Association pour le développement de la rizi-culture en Afrique de l'ouest (ADRAO)	—	0,8	0,8
Autres centres	0,3	—	0,3
<i>Autres instituts de recherche</i>			<b>2,4</b>
International Centre for Diarrhoeal Diseases Research (ICDDR), Bangladesh			0,5
Programme de recherche et de formation sur les questions liées à l'environnement (ENDA), Sénégal			0,6
Comité du Mékong, Thaïlande			0,5
Union internationale contre la tuberculose (UICT)			0,4
International Council for Research in Agro-Forestry (ICRAF), Kenya			0,3
Autres instituts			0,1
<b>Total</b>			<b>10,0</b>

Source: Rapport annuel DDA, 1982

fédéraux; les PTT) ont reçu soit un appui financier pour une action entreprise sous leur propre responsabilité, soit un mandat de régie au terme duquel elles se chargent, au nom de la DDA, de l'exécution d'un ou de plusieurs projets.

### *Coopération multilatérale au développement*

Quand bien même la coopération bilatérale se voit accorder une priorité de premier plan, la Suisse participe au soutien des activités de coopération technique et d'aide financière des institutions multilatérales. Ce soutien se distingue de l'aide associée et du cofinancement, en ce sens qu'il prend la forme de contributions générales à des fonds ou des programmes. Ces contributions ne sont pas liées à l'exécution d'un (ou de) projet(s) spécifique(s).

Le PNUD (y compris les fonds spéciaux qu'il gère) est l'organisation qui, avec 38,3 millions de francs en 1982, reçoit la part du lion des contributions multilatérales de la Suisse (PNUD seulement: 32,9 millions). Le Fonds asiatique de développement et la Banque africaine de développement ont reçu respectivement 11,6 et 6,8 millions de francs; il s'agit là du versement de la première tranche annuelle de la part (libérée) de la Suisse au capital souscrit de la BAD, banque dont la Suisse est membre depuis décembre 1982. Quant au Fonds international pour le développement agricole (FIDA), actuellement en cours de refinancement, il a reçu une contribution de la Suisse pour 1982 de 14 millions de francs sous forme de «notes» (ou billets à ordre non négociables) qui, à ce titre, ne figure pas encore cette année dans la statistique des versements.

La Confédération a suivi le travail des organisations au financement desquelles elle contribue; elle participe, selon les possibilités, aux travaux de leurs organes législatifs (conseil d'administration, conseil exécutif, etc...). Dans le cas du PNUD, la Suisse, qui figure parmi les principaux contributeurs (1977-1981: 12e rang), est membre du conseil d'administration depuis plus de 15 ans et la DDA (à qui incombe cette responsabilité) participe activement aux travaux de cet organe. Au cours de l'année 1982, ce sont avant tout les problèmes financiers de l'organisation, en cette période de récession, qui ont occupé le conseil d'administration du PNUD; afin d'analyser en profondeur une situation jugée peu satisfaisante, un Comité plénier inter-session a été créé, auquel la Suisse participe.

La crise aiguë par laquelle passe le financement de la coopération au développement multilatérale (à l'exception des banques) a amené le Comité d'aide au développement de l'OCDE à se pencher sur cette question à plusieurs reprises en 1982.

D'importantes négociations multilatérales avec des institutions financières ont été menées à leur terme en 1982; ainsi:

- la première reconstitution du Fonds international pour le développement agricole (FIDA) pour laquelle la contribution suisse se monte à 28,4 millions de francs (1,4 % du montant total de ce refinancement);
- la troisième reconstitution du Fonds africain de développement (FAD)(contribution suisse de 82,6 millions de francs représentant 4,19 % du montant total négocié);
- la troisième reconstitution du Fonds asiatique de développement (ADF)(contribution suisse de 42,46 millions de francs, soit 1,32 % du total des engagements pris).

Aucune des trois opérations ci-dessus n'a provoqué de versement effectif en 1982 du côté suisse. Le versement à l'ADF (11,6 millions de francs) représente la dernière tranche de la contribution suisse à la deuxième reconstitution du Fonds (1979-1982). Par ailleurs, les banques régionales de développement ont emprunté, sous forme d'obligations et de «notes», 537 millions de francs sur le marché suisse des capitaux au cours de la période sous revue (montants nets, déduction faite des remboursements d'emprunts antérieurs: Asian Development Bank (ADB) 235 millions de francs, Banque Interaméricaine de Développement (IDB) 302 millions de francs. Quant au groupe de la Banque mondiale, ses prélèvements nets sur le marché suisse se sont élevés à 1.464 millions de francs.

### *Evaluation*

En 1982, la DDA a procédé à 8 évaluations majeures de projets, dans trois continents. Dans la pratique, l'on entend par évaluation le contrôle du succès d'une action (éventuellement d'une de ses phases) une fois celle-ci terminée. L'évaluation procède par comparaison des buts fixés à l'origine avec les résultats atteints et l'analyse porte également sur les effets non-quantifiables du projet (impact social, augmentation de la *self-reliance*, par exemple).

L'efficacité des moyens mis en œuvre (financiers et humains) est également analysée. Afin de garantir un équilibre dans l'évaluation, celle-ci est menée conjointement avec le partenaire chaque fois que cela est possible. Du côté suisse, la tâche est en principe confiée à des tiers. Le numéro 14 de la revue «Entwicklung + Développement» est consacré au processus d'évaluation et aux problèmes qui se posent dans la pratique.

Le résultat des évaluations entreprises en 1982 a facilité la prise de décision en vue d'un engagement dans une nouvelle phase de coopération ou a permis de procéder à des réorientations, par exemple au niveau organisationnel ou méthodologique. Les évaluations externes complètent, en ce sens, les évaluations internes permanentes (*monitoring*) auxquelles la DDA accorde de plus en plus d'importance. Elles permettent aussi de tirer des leçons des expériences passées et

devraient à ce titre constituer la mémoire institutionnelle de l'organisation.

La Commission de gestion des Chambres fédérales, pour la première fois, a décidé d'évaluer elle-même et sur place le travail de la DDA et, dans un cas précis, si les conclusions d'une précédente évaluation avaient été suivies d'effets dans la pratique; pour ce faire un mandat a été confié à un consultant privé. Ce sont des projets au Népal qui seront ainsi passés en revue.

## **5. AIDE HUMANITAIRE**

C'est le nouveau crédit de programme de 360 millions de francs, pour un minimum de trois ans, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1982, qui permet d'assurer la poursuite de l'aide humanitaire internationale de la Suisse. Les accents principaux restent placés sur l'aide humanitaire (y compris le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger, le CSS), la livraison de produits laitiers suisses et l'aide en céréales. L'augmentation des situations d'urgence, pour une part essentielle dans les pays en développement (situation au Liban, tremblement de terre en République arabe du Yémen, sécheresse en Afrique, réfugiés d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique), a provoqué une augmentation des ressources consacrées aux diverses formes d'aide humanitaire.

En 1982, les dépenses se sont élevées à 109,4 millions de francs (1981: 90 millions), y compris la contribution annuelle au CICR, d'un montant de 18 millions, selon une décision du Conseil fédéral de décembre 1981. Ces apports (dont ont été déduits les frais encourus pour des actions en Pologne et en Italie, pays qui ne comptent pas au nombre des pays en développement tels qu'ils sont définis par l'OCDE), sont comparables, en volume, à l'effort moyen fourni dans ce domaine par les autres pays de l'OCDE; il semble toutefois que la Suisse en fasse légèrement plus que d'autres pays pour ce qui est de l'aide humanitaire opérationnelle ce qui, sans doute, correspond à une tradition. Les dépenses, ventilées selon les rubriques principales, se présentent comme suit:

## AIDE HUMANITAIRE 1982

(Versements en millions de francs)

		Bi- latérale	Multi- latérale	Total
<i>Aide alimentaire</i>		<b>24,3</b>	<b>24,4</b>	<b>48,7</b>
	(en %)	(50,0)	(50,0)	(100,0)
dont				
– Aide en céréales		2,7	13,0	15,7
– Produits laitiers		20,7	7,4	28,1
– Autres formes		0,9	4,0	4,9
<i>Aide humanitaire (1)</i>		<b>35,3</b>	<b>18,7</b>	<b>54,0</b>
	(en %)	(65,5)	(34,5)	(100,0)
<i>Corps suisse de secours (CSSS)</i>		<b>5,9</b>	–	<b>5,9</b>
<i>Réserve d'urgence</i>		<b>0,8</b>	–	<b>0,8</b>
<b>Total</b>		<b>66,3</b>	<b>43,1</b>	<b>109,4</b>
	(en %)	(60,6)	(39,4)	(100,0)

(1) Y compris les contributions ordinaires à l'UNICEF (7,7 millions de francs), à l'UNRWA (1,5 million), au HCR (3,5 millions) et au CICR (18 millions).

Source: Rapport annuel DDA

### *Aide alimentaire internationale*

Ce sont près de 3.250 t. de lait en poudre et 550 t. de fromage fondu qui ont été livrés par la Suisse dans le cadre de programmes d'aide alimentaire (aide d'urgence et aide à des projets à long terme); le CICR, la Ligue des sociétés de Croix-Rouge, la Croix-Rouge suisse, le PAM, l'UNRWA et le HCR, ainsi qu'un certain nombre d'organisations privées suisses ont été chargés de répartir cette aide; l'aide humanitaire suisse représente 0,4 % de l'effort international.

Par ailleurs, dans le cadre de la Convention relative à l'aide alimentaire (aide en céréales) la contribution suisse s'est élevée à l'équivalent de 27.000 t. de blé; cette aide a été distribuée par le PAM, l'UNRWA, le CICR et l'UNICEF; le Cap-Vert, le Mozambique et le Népal ont bénéficié d'attributions diverses.

Les essais avec les conserves de poisson blanc suisse ont été poursuivis et jugés concluants; il a été décidé de renforcer ce programme en 1983.

L'aide alimentaire reste un sujet de discussion dans les milieux sensibilisés à la problématique du développement donc à l'urgence qu'il y a à s'attaquer aux causes structurelles de la misère et à poser les bases d'un développement à long terme pour les masses du Tiers Monde. Le débat n'est pas près d'être clos en raison des intérêts en jeu dans les pays riches (surplus agricoles) et du soulagement immédiat bien réel que peuvent retirer de l'aide alimentaire certaines populations dans le dénuement le plus complet.

### *Aide humanitaire opérationnelle*

Cette année encore le Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes à l'étranger (CSS) n'a pas eu besoin d'être déployé de manière massive, en l'absence de catastrophes naturelles majeures. Ses principales interventions furent sa participation, d'une part, à des actions d'urgence au bénéfice des populations civiles du Liban ainsi que, d'autre part, à la «Chaîne de sauvetage» lancée au secours du Yémen du Nord à la suite du tremblement de terre qui, en décembre 1982, a secoué ce pays. Les frais engagés par le CSS pour son fonctionnement et ses activités en 1982 se sont montés à 5,9 millions de francs, déduction faite des actions entreprises dans les pays développés déjà cités.

Les dépenses en faveur des réfugiés et personnes déplacées se sont montées à 25,1 millions (dont 45 % au plan bilatéral et 55 % au plan multilatéral); ce sont les contributions au HCR et à l'UNRWA qui forment l'essentiel de la part multilatérale. Les actions principales ont eu lieu dans les pays suivants: Somalie, Ethiopie, Soudan (réfugiés de l'Erythrée) et Pakistan (réfugiés afghans). Dans d'autres régions, malgré la relative accalmie qu'a pu connaître la situation en 1982, une aide directe a encore été nécessaire, tant il est vrai que le transfert dans un pays d'accueil ou le retour au pays d'origine, lorsque de telles possibilités existent, sont des opérations longues à mettre en œuvre.

## **6. BOURSES**

Le crédit de programme de 9,2 millions de francs du 19 décembre 1980 a continué d'assurer le financement d'une bonne partie du programme de bourses universitaires que gère l'Office fédéral des affaires culturelles du DFI; une majorité des étudiants poursuivant leurs études en Suisse proviennent de pays du Tiers Monde (environ 200 étudiants). Les dépenses du DFI se sont élevées à 2,3 millions de francs; par ailleurs la DDA a participé, à raison de 560.000 francs, en



sus du montant ci-dessus, au financement de ce programme de boursiers universitaires. Le crédit de programme mentionné sera totalement engagé à fin 1983; aussi, un nouveau crédit a-t-il été accordé, sur proposition du DFI, en date du 12 août 1983, pour les années 1984 et au-delà; il devrait permettre l'octroi d'un minimum de 40 nouvelles bourses à des étudiants en provenance du Tiers Monde.

De plus, dans le cadre de la coopération technique bilatérale (aide-associée comprise), 339 boursiers ont été formés en Suisse, en 1982. Ces stages de perfectionnement s'adressent à des ressortissants du Tiers Monde ayant déjà une expérience professionnelle. Les dépenses y relatives se sont élevées à 3,4 millions de francs environ. 73 % d'entre eux provenaient d'Afrique et 15 % d'Asie. La plupart des boursiers ont reçu une formation dans les domaines techniques et professionnels (21 %), de l'agriculture (13 %) ou des services (postes et télécommunications, hôtellerie, santé publique, respectivement: 11%, 10 % et 9 %).

## **7. PRESTATIONS DES CANTONS ET DES COMMUNES**

Ces collectivités publiques ont fourni en 1982 des prestations d'un montant total de 7,5 millions de francs représentant quelque 1,5 % du total de l'APD de la Suisse.

Vingt-deux cantons ont fourni 3,3 millions et 134 communes 4,2 millions. Près de 80 % de ces contributions relèvent de la coopération au développement, 20 % relevant de l'aide humanitaire.

Des 3,3 millions de francs déboursés par les cantons, 65 % l'ont été par les trois cantons de Genève, Bâle-Ville et Zurich. Des 4,2 millions de francs de prestations d'APD des communes, plus de 30 % proviennent de 63 communes situées dans les cantons de Zurich, Genève et Berne.

A Genève, l'initiative cantonale dite « du 0,7 % » lancée en 1980 et que le Grand Conseil avait acceptée a fait l'objet d'un scrutin populaire le 26 septembre 1982. Le souverain genevois l'a repoussée par 42.450 voix contre 20.593; la participation au scrutin était de 33,4 %.

Le lecteur trouvera une étude sur le thème de la participation des cantons et des communes à l'aide publique au développement ainsi qu'un article sur l'initiative 0,7 % à Genève dans la partie Analyses et positions du présent Annuaire.

## 8. LA COOPERATION DES ORGANISATIONS PRIVEES AU DEVELOPPEMENT

La coopération des organisations privées au développement constitue une prestation autonome des différents organismes d'entraide, des œuvres missionnaires et des autres organisations privées en Suisse. Leurs activités sont en partie liées financièrement à celles de la Confédération. Les prestations privées peuvent être par exemple complétées par des fonds de la Confédération, ou bien certains des projets de cette dernière peuvent être attribués en régie à des organisations privées.

En 1982, les organismes privés d'entraide, à caractère religieux ou non, ont consacré un montant de 107,9 millions de francs, provenant des dons qui leur avaient été confiés, à leurs activités d'aide au développement. Cette somme a été complétée par des versements fédéraux se montant à 79,1 millions de francs. L'ensemble de ces versements a donc été en 1982 de 187 millions. Les plus gros montants ont été rassemblés par les organismes d'entraide suivants: Caritas, EPER, Action de Carême, ainsi que par les sociétés missionnaires «Institut Ingenbohl» et «Bethlehem».

«Intercoopération» exerce quant à elle ses activités depuis une année. Cette organisation de coopération au développement, fondée par sept organismes d'entraide, a repris 20 projets de développement en régie dans les zones rurales des pays et des régions les plus pauvres du Tiers Monde. Les projets sont concentrés principalement dans les secteurs forestiers et agricoles. La Confédération, qui assume une participation financière, jouit d'une voix consultative au Conseil de direction.

D'autre part, le «Solifonds», créé par le Parti socialiste suisse, l'Union syndicale suisse, et l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière ainsi que par des cofinanceurs (différents organismes d'entraide et organisations de développement), a pu commencer ses activités à la fin du mois d'avril 1983. Le Solifonds soutient les luttes de libération sociale dans le Tiers Monde; sa première action fut d'appuyer les syndicats non-raciaux en Afrique du Sud.

L'action des organismes privés d'entraide ne se limite pas à la coopération technique et à l'aide humanitaire. Nombreuses sont les activités en Suisse même. Certaines organisations ne gèrent aucun projet dans les pays en développement. Ces dernières voient leur but principal dans l'information du public au sujet des questions de développement.

Les représentants des organismes privés d'entraide jouent également un rôle important dans le débat sur les questions de politique de développement. La communauté de travail des quatre grands organismes d'entraide Swissaid/Action de Carême/Pain pour le Prochain/Helvetas a pris souvent position sur des questions d'actualité touchant à la politique de développement, la plupart du temps par le biais de son coordinateur en politique de développement.

L'activité la plus importante par laquelle les organismes d'entraide s'adressèrent au public fut celle qu'ils lancèrent contre les coupures de l'APD prévues pour plusieurs années. Les sept organismes d'entraide, Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas, EPER, Caritas et OSEO ont lancé à la mi-février 1983 la pétition «Aider aujourd'hui pour survivre demain». Ils veulent ainsi empêcher que l'APD soit incluse dans les mesures d'économie de la Confédération, et qu'elle soit ainsi réduite durant les années 1984 à 1986 d'environ 380 millions de francs par rapport aux plans initiaux.

Le projet de rapprochement de l'APD suisse vers la moyenne de celle des pays de l'OCDE devrait être au contraire maintenu. Il faut également que la coopération directe avec les pays en voie de développement, les populations et les régions les plus pauvres, jouisse d'une priorité absolue.

Cette pétition a reçu un bon accueil de larges couches de la population. Le PDC s'y est déclaré favorable et a appelé à la signature. Cette pétition a recueilli, jusqu'à la conclusion de la collecte à la fin septembre 1983, environ 200.000 voix.

Les sept organismes d'entraide s'élèvent particulièrement contre la volte-face politique du Conseil fédéral en ce qui concerne le montant des prestations suisses d'aide aux pays en développement. Durant ces dernières années, le Conseil fédéral avait toujours au moins approuvé le rapprochement des prestations suisses de la moyenne des pays de l'OCDE, jusqu'au milieu des années 80 (1982: 0,39 % du PNB). Ces prestations sont sensées maintenant, selon le rapport de politique financière du Conseil fédéral, plafonner à 0,26 % du PNB.

Les trois Eglises nationales ont transmis, peu avant le lancement de l'action, un mémorandum («Solidarité internationale, test pour notre pays») au Conseil fédéral demandant également à ce que l'aide au développement ne soit pas incluse dans le programme d'assainissement des finances fédérales.

#### **Notes**

- 1) «Message relatif à des mesures visant au renforcement de l'économie suisse» du 31 janvier 1983.
- 2) Rapport de gestion du Conseil fédéral, 1982, p. 34.

#### **Sources**

Rapport de gestion du Conseil fédéral, 1982.

Rapport annuel de la DDA, 1982.

Mémorandum de la Suisse au CAD, 1982 (Berne, 1983).

Service de planification financière et de statistiques de la DDA.

Message concernant la continuation du financement de mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération internationale au développement, du 14 décembre 1981 (81.080).

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.  
Plan financier 1984-1986 (DFF).  
Communiqué de presse no A(83)26, OCDE, 30 mai 1983.  
Actualités i3m (Service d'information Tiers-Monde, Lausanne).  
Coopération pour le développement, Examen 1982, Comité d'aide au développement de l'OCDE, Paris, 1982.  
NZZ 2, 14.2., 25.4, 6.7.1983.  
SGB-Pressedienst, 28.4.1983.